

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

DCM20210723/026

Fin de détachement sur emploi fonctionnel

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 27 juillet 2021.

Que la convocation a été faite le 16 juillet 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

<b>Présents :</b>	35
<b>Représentés :</b>	6
<b>Absents :</b>	3
<b>Total des votes :</b>	44

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BÉDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, GOURAMA Jean-Pierre, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul,

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SAID Moussa

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## DCM20210723/026 - Fin de détachement sur emploi fonctionnel.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'assemblée délibérante est donc informée que l'autorité territoriale envisage de mettre un terme aux détachements suivants :

- de Madame Ingrid FIDANZA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé de l'organisation et de l'administration générale, depuis le 15 décembre 2014,
- de Mr Bruno GANGNANT occupant l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint chargé de l'épanouissement humain, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018,
- de Mme Nadège LEGENDRE-TEZA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé de la gestion des finances et des moyens depuis le 04 août 2011,
- de Mme Anne Marie Pierre NEHOUA NATIHA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé du développement urbain et économique du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Ces fins de fonction prendront effet le premier jour du 3<sup>e</sup> mois suivant l'information de l'assemblée délibérante, soit le **1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

### Article 1 :

De prendre acte de ces décisions passées par le maire dans le cadre de sa délégation

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

17 AOUT 2021



Le Maire

Joé BEDIER